CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON
Immeuble Le Sérial – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 61 60 Courriel : cdg.aveyron@cdg-12.fr

ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANNEE 2023

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30 ;
- Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) ;
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ;
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que selon la dérogation prévue dans les règles de quota, lorsque le nombre de recrutement ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 4 ans et si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu, un fonctionnaire peut être inscrit sur la liste d'aptitude ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 28 juin 2023, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de **professeur d'enseignement artistique de classe normale** par voie de promotion interne en application des dispositions réglementaires susvisées : **Monsieur Xavier DURAND, Conservatoire à rayonnement départemental,** 1ère inscription.

Article 2 : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 28 juin 2023
Le Président,

CENTRE DE GESTION AVEYRON

Jean-Pierre LADRECH

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
012-281200012-20230628-20230628-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Reçu le 29/06/2023